

Version du 8.12.2021

Les informations seront actualisées en fonction de l'évolution de la situation



## Application des mesures Covid-19 pour les entreprises et lors des manifestations

A la suite des nouvelles annonces de la Confédération et du Canton de Neuchâtel, les principales mesures sont synthétisées dans le tableau ci-dessous. Elles concernent le port du masque, le recours au certificat Covid et à un plan de protection dans différents types d'entreprises et lors de manifestations. Les informations ont été validées par le Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires.

**2 G** : pour personnes guéries et vaccinées au bénéfice du certificat Covid

**3 G** : pour personnes vaccinées, guéries et testées au bénéfice du certificat Covid

### Dans les entreprises

Type d'entreprise	Exemples	Masque visiteur	Masque personnel	Certificat Covid	Plan de protection	Autre / recommandation
Commerce	Petit/grand commerce	OUI	OUI	NON	OUI	
Restaurant <b>2 G</b>	Restaurant / bar	NON	NON, sauf si pas vacciné ou pas guéri	OUI (certificat covid <b>2 G</b> )*	OUI	*Jusqu'au 13.12 contrôle manuel par le restaurateur Dès le 13.12, adaptation de l'application COVID  Pas d'obligation de s'asseoir et pas d'obligation de consommer assis  Aucune obligation de collecter les coordonnées, à l'exception des discothèques et des salles de danse
Restaurant <b>3 G</b>	Restaurant / bar	OUI	OUI	OUI	OUI	Obligation de s'asseoir et obligation de consommer assis

Type d'entreprise	Exemples	Masque visiteur	Masque personnel	Certificat Covid	Plan de protection	Autre / recommandation
						<p>Consommation assise sans masque.</p> <p>Aucune obligation de collecter les coordonnées, à l'exception des discothèques et des salles de danse</p>
Espace accueil entreprise (réception)	Assurance, gérance, réception d'une entreprise industrielle	OUI	OUI	NON	OUI	
Espace réservé au personnel	Bureau, couloir, zone de production	Pas de visiteurs autorisés	OUI	NON	OUI	<p>Télétravail fortement recommandé.</p> <p>Obligation de porter le masque dans les locaux partagés par plusieurs personnes (couloir, salle de réunion, etc)</p>
Restaurant d'entreprise	Cantine	Pas de visiteurs autorisés	OUI lorsque les personnes se déplacent	NON	OUI	Si le certificat n'est pas exigé, le respect des distances est de mise entre les personnes ou les groupes.

Version du 8.12.2021

Les informations seront actualisées en fonction de l'évolution de la situation



### Lors des manifestations

Manifestation	Exemple	Masque visiteur	Masque personnel	Certificat Covid	Plan de protection	Autre / recommandation
Dès 1 personne (intérieur) <b>2 G</b>	Afterwork, formation, réunion	NON	NON, sauf si pas vacciné ou pas guéri	OUI (certificat covid <b>2 G</b> )**	OUI	**Jusqu'au 13.12 contrôle manuel Dès le 13.12, adaptation de l'application COVID  Consommation debout possible
Dès 1 personne (intérieur) <b>3 G</b>	Afterwork, formation, réunion	OUI	OUI	OUI	OUI	La consommation assise est obligatoire
De 1 à 300 personnes (extérieur)	Evénement, foire	NON	NON	NON	OUI	Possibilité de déroger à l'obligation du certificat si max 300 personnes et pas de danse.
Dès 300 personnes (extérieur)	Evénement, foire	NON	NON	OUI	OUI	

Pour plus d'informations, prenez contact

- Informations sur les mesures dans les entreprises : [scav@ne.ch](mailto:scav@ne.ch) ou [service.emploi@ne.ch](mailto:service.emploi@ne.ch)
- Informations sur les mesures dans les manifestations : [Manifestation.Privee@ne.ch](mailto:Manifestation.Privee@ne.ch)

### Autres liens :

- Manifestations privées (dans le Canton de Neuchâtel): [Manifestations privées](#)
- Vaccination (dans le Canton de Neuchâtel) : [Vaccination](#)
- Page Covid (ne.ch) : [Informations covid](#)
- Plan de protection (Confédération) : [Plan de protection](#)
- Isolement / quarantaine (Confédération) : [Isolement et quarantaine](#)